

Nos pratiques en affaires

Notre **Code de conduite et de déontologie**



Notre Code de conduite et de déontologie

Dans ce Code, le Conseil d'administration et le Directoire du Groupe établissent les principes et les pratiques qui définissent nos normes éthiques et nos méthodes de travail.

En le respectant, nous installerons une culture d'entreprise dans laquelle le comportement responsable est profondément ancré et qui permet de préserver nos collaborateurs, notre réputation et enfin notre capacité à créer durablement de la valeur pour nos actionnaires. Le Code définit les normes qui nous aident à concrétiser cette volonté.

Il repose sur trois Principes: l'Orientation client, qui consiste à bâtir une relation génératrice de valeur à long terme en nous concentrant sur les performances des investissements et en anticipant et gérant les conflits d'intérêts; l'Excellence dans tout ce que nous entreprenons, depuis nos produits et nos services jusqu'à la manière dont nous collaborons à l'échelle de la banque afin d'offrir le meilleur d'UBS; et la Performance durable, qui a pour but de renforcer notre réputation de société solide, engagée en faveur de pratiques commerciales durables pour l'ensemble de nos parties prenantes et capable de générer des rendements stables pour nos actionnaires.

Il est essentiel que nous nous conformions tous à ces Principes. Pour simplifier, si nous adoptons les bons

comportements dans notre travail, nous deviendrons une entreprise meilleure, encore plus performante et dont nous pourrions tous être fiers.

Chaque année, notre Code est revu par le Conseil d'administration et le Directoire du Groupe. Nous nous assurons ainsi qu'il reflète les évolutions majeures susceptibles de concerner nos clients, nos collaborateurs et les autres parties prenantes importantes. Nous avons donc actualisé le Code en 2020 pour ajouter des aspects essentiels, afin de renforcer l'importance cruciale que nous accordons à notre culture d'entreprise, notre orientation vers la clientèle et le personnel, notre engagement en faveur de la durabilité et enfin la nécessité de nous montrer rigoureux dans notre utilisation des données et informations confidentielles.

Le Code s'applique partout et à tout le monde

Notre Code appartient à chaque collaborateur UBS et définit les principes et les normes que nous nous sommes fixés. Il couvre nos relations avec nos clients, nos contreparties, nos actionnaires, les autorités réglementaires et les partenaires d'affaires, ainsi que nos échanges en interne.

Il constitue le socle de l'ensemble de nos politiques, de nos directives et de nos procédures.

Il nous incombe collectivement de préserver la culture UBS de l'éthique et de la responsabilité.

La méconnaissance du Code n'est pas une excuse

Au sein de notre cadre de gouvernance et de nos programmes de formation, nous sommes tous familiarisés avec les normes contenues dans le Code et nous apprenons à les appliquer. La méconnaissance du Code ne constitue pas une excuse pour l'enfreindre.

Nos organes de direction adhèrent pleinement au Code et ont besoin que l'ensemble de la banque y adhère aussi

Le Code fait l'objet d'une adhésion totale de la part du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe. Chacun de nous doit veiller à ce que ses actions et ses décisions quotidiennes respectent les normes définies dans ce document. Avant tout, il s'agit de placer les intérêts de nos clients, de nos actionnaires et d'UBS au-dessus des nôtres.

Il va de soi que le Code ne peut décrire tous les scénarios envisageables. Si vous êtes confronté à une situation inattendue, appuyez-vous sur ces règles éthiques pour évaluer la situation et demandez conseil ou de l'aide.

Merci pour votre soutien.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Axel Weber', with a long, sweeping horizontal stroke at the end.

Axel A. Weber
Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ralph Hamers', with a stylized, looped initial 'R'.

Ralph Hamers
Group Chief Executive Officer

Sommaire

Création d'une culture d'entreprise adéquate	8
Comportement éthique et responsable	10
Lois, règles et réglementations	12
Partage, utilisation et stockage de l'information	14
Société et environnement	16
Violation du Code	17
Application du Code	18

Création d'une culture d'entreprise adéquate

Culture

Chez UBS, nous tenons à préserver une culture fondée sur des normes élevées en matière d'éthique et de responsabilité. Pour nous, les performances solides sont le fruit d'une stratégie et d'une culture adaptées. Nos trois clés du succès – Piliers, Principes et Comportements – constituent le fondement de notre stratégie et de notre culture d'entreprise, incarnant la vision que nous défendons aussi bien à l'échelle du Groupe qu'individuellement, ainsi que notre façon de penser, de travailler et d'agir chez UBS.

Nous ne nous contentons pas de respecter les lois, les règles et les réglementations dans toutes nos activités. Nous faisons ce qui est juste. Nous ne nous interrogeons pas seulement sur la légalité de ce que nous faisons, mais aussi si cela cadre avec nos trois Comportements UBS: Collaboration, Défi constructif et Intégrité, et avec notre stratégie à long terme.

Relations loyales, concurrence saine et loyale

Nous agissons dans l'intérêt d'une concurrence saine et loyale, et respectons l'ensemble des lois, règles et réglementations conçues pour instaurer des conditions de jeu équitables, notamment les lois antitrust et le droit de la concurrence.

Nous n'exagérons pas, ne déformons pas et n'essayons pas de dissimuler les faits ou la vérité. Nous n'utilisons pas non plus des informations que nous ne sommes pas censés posséder dans le but d'obtenir un avantage.

Nous agissons de façon loyale, honnête et en toute bonne foi avec l'ensemble de nos interlocuteurs: nos clients, nos partenaires d'affaires, nos concurrents, nos fournisseurs, le public et nos collègues.

Relation avec la clientèle

Nous prenons soin de nos clients sur le long terme. C'est en gagnant leur confiance que nous nous assurons leur fidélité.

Nous tâchons d'anticiper les besoins de nos clients. Nous mettons tout en œuvre pour leur fournir un service exceptionnel. Nous nous assurons que nos produits et services sont appropriés pour nos clients et sont vendus de manière à ne pas être contraires à leurs intérêts. Nous les traitons de façon équitable, avec le même niveau de courtoisie et de respect quelle que soit leur taille.

Conflits d'intérêts

Nous plaçons les intérêts de nos clients avant les nôtres et les intérêts d'UBS avant nos intérêts personnels. Nous ne laissons jamais nos intérêts personnels ou ceux d'UBS interférer avec les conseils que nous donnons aux clients ou avec nos relations avec eux.

Il relève de notre responsabilité d'identifier et de gérer les éventuels conflits d'intérêts, réels ou apparents. Dès que nous en détectons un, nous le signalons immédiatement à notre supérieur hiérarchique ou aux fonctions de contrôle du Groupe.

Comportement éthique et responsable

Diversité et égalité des chances

Nous sommes convaincus que la diversité d'origines, de pensées et d'opinions fait la force de notre banque. Les personnes issues d'horizons différents nous apportent des idées, des approches et des expériences nouvelles et précieuses.

Quel que soit son statut, chacun a l'opportunité de faire carrière chez UBS indépendamment de son origine ethnique, de son sexe, de sa nationalité, de son âge, de son handicap, de son orientation sexuelle ou de sa religion. Nous travaillons à la mise en place d'une culture d'entreprise où toute personne se sent bienvenue et respectée, où chaque collaborateur a la sensation d'être un membre apprécié de l'équipe, quel que soit son poste au sein d'UBS.

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de brimade ou de harcèlement. Et nous encourageons nos collaborateurs à s'exprimer et à signaler tout problème, sans crainte de représailles.

Performance et professionnalisme

Notre professionnalisme, notre intégrité et notre quête d'excellence sont les clés de la création de valeur pour nos clients et nos actionnaires. Notre politique de rémunération est ainsi destinée à récompenser la création de valeur à long terme en conciliant le rendement et une prise de risque mesurée, qui met l'accent sur la mise en œuvre de saines pratiques de gestion du risque.

Nous savons que la solidité de notre banque repose sur celle de nos collaborateurs et faisons donc tous les efforts possibles pour créer un environnement de travail où le talent peut s'exprimer et atteindre son plein potentiel.

Protection de nos actifs et de nos ressources

Nous protégeons les actifs d'UBS: des informations sensibles et confidentielles – relatives à nos clients, nos activités, nos projets et nos collaborateurs – jusqu'à notre propriété intellectuelle, nos systèmes et nos équipements, en passant par les documents, informations et autres éléments appartenant à autrui qui nous sont confiés ou mis à disposition. Ce principe englobe aussi l'exploitation efficiente des ressources financières d'UBS à des fins d'investissements, de dépenses et d'achats. Cela signifie que nous nous assurons que ces actifs et ressources sont gérés correctement et utilisés conformément aux lois, règles et réglementations pertinentes. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour prévenir leur perte, vol, endommagement ou utilisation abusive. Nous conservons des données pour remplir les obligations réglementaires et juridiques.

Nous n'utilisons pas de tels actifs ou ressources pour des activités qui ne sont pas liées à UBS ou à des fins personnelles.

Santé et sécurité

Nous n'entreprenons jamais d'actions susceptibles de mettre des gens en danger ou de leur porter atteinte de quelque façon que ce soit, qu'il s'agisse de clients, de collègues, de partenaires, de concurrents, de visiteurs ou de toute autre personne.

Nous aménageons des environnements de travail sûrs et respectueux des règles de santé et de sécurité. Ces précautions nous permettent de disposer de conditions de travail sûres et saines dans lesquelles notre dignité est respectée.

Lois, règles et réglementations

Respect de la loi

Nous obéissons aux lois, aux règles et aux réglementations des pays dans lesquels nous vivons, travaillons et exerçons nos activités, ainsi qu'au cadre de gouvernance, aux directives et aux politiques internes d'UBS.

Nous coopérons avec les autorités réglementaires en faisant preuve d'ouverture et de transparence dans nos relations avec elles.

Activités transfrontalières

Lorsque nous travaillons en dehors de nos frontières, nous nous plions à toutes les lois, règles et réglementations en vigueur, que ce soit dans notre pays ou à l'étranger.

Dans le cadre de ventes, d'achats, de visites et de relations impliquant des clients en dehors de nos frontières, nous nous devons de comprendre aussi bien les lois, règles et réglementations applicables que nos propres politiques, et de nous y conformer.

Lutte contre la criminalité

Nous avons le devoir de préserver l'intégrité du système financier, ainsi que de nos propres activités.

C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour lutter contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme, y compris en adhérant aux sanctions à l'échelle mondiale conformément à nos politiques internes et aux instances juridictionnelles.

Blanchiment d'argent

Nous avons mis en place des dispositifs rigoureux et mettons tout en œuvre pour détecter, stopper et signaler toute suspicion en matière de blanchiment d'argent.

Corruption

Nous adoptons une politique de tolérance zéro en matière de corruption ou quelque sorte de pots-de-vin que ce soit, y compris pour les paiements dits de complaisance. Nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux ou de paiements indus dans le cadre de nos activités.

Questions fiscales

Nous respectons non seulement la lettre mais aussi l'esprit de l'ensemble des lois, des règles, des réglementations et des traités auxquels nous sommes soumis en matière fiscale dans le monde entier. Nous payons et déclarons tous les impôts que nous devons. Nous communiquons comme il se doit les informations qui se rapportent à notre propre situation fiscale et à celle de nos clients et collaborateurs.

Nous n'apportons à nos clients ni aide ni conseils visant à éviter de payer les impôts qu'ils doivent ou de déclarer leurs revenus et gains. Nous ne soutenons pas non plus toute transaction dont nous savons ou supposons que le résultat fiscal se base sur des hypothèses improbables ou sur la dissimulation de faits.

De même, nous n'engageons aucune relation contractuelle avec des tiers qui fournissent des services pour notre compte ou en notre nom, et dont l'intervention permet à d'autres parties d'éviter de payer des impôts dont elles sont redevables.

Partage, utilisation et stockage de l'information

Confidentialité clients

Nos clients nous font confiance pour conserver en toute sécurité les informations qu'ils ont partagées avec nous et ne les utiliser qu'aux fins convenues avec eux.

Nous observons les normes les plus strictes en matière de sécurité des informations afin de garantir la confidentialité des informations que nous détenons sur nos clients et de protéger leurs droits légitimes à la protection de la sphère privée. Nous disposons de normes et de procédures très strictes en termes de sécurité des données, qui sont destinées à éviter la falsification, la consultation ou l'utilisation par les mauvaises personnes, le vol, la perte ou la destruction de ces données.

Nous ne communiquons pas les coordonnées de nos clients à des personnes extérieures à UBS, sauf si nous avons reçu une autorisation expresse de leur part ou si nous sommes soumis à l'obligation juridique de les transmettre aux autorités compétentes. Même au sein d'UBS, nous partageons les coordonnées d'un client uniquement lorsque nous estimons que les collègues concernés en ont besoin pour mieux servir les intérêts de ce client.

Utilisation appropriée des données et des informations

Nous avons une approche éthique dans l'utilisation des données et des informations, notamment celles qui concernent nos clients: nous analysons la meilleure façon d'agir, au-delà de ce que nous imposent les lois, règles et réglementations. Nous mettons à profit les données et les informations pour améliorer le service que nous fournissons à nos clients ou pour accroître la résilience et la solidité opérationnelle d'UBS.

Nos principes et normes guident notre manière d'utiliser les données et les informations, et de développer et déployer les solutions technologiques. Notre façon d'agir est responsable, robuste et transparente. Nous prenons en compte les impacts sur la société et n'utilisons pas les données et les informations d'une manière susceptible de nuire à nos clients, à nos collaborateurs, au public ou aux marchés.

Publication et partage d'informations

Lorsque nous partageons ou publions des informations, notamment des informations financières, que ce soit avec le public ou avec nos autorités réglementaires, nous prenons toutes les précautions pour nous assurer qu'elles soient exactes, à jour et aussi faciles à comprendre que possible (et conformes à toutes les obligations juridiques et réglementaires, ainsi qu'aux meilleures pratiques).

Nous disposons d'un cadre de contrôle interne conçu pour soutenir la préparation et la représentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et ne comportant pas d'inexactitudes significatives.

Sur la base de leur travail de révision, nos réviseurs externes indépendants expriment une opinion sur nos contrôles internes en matière de reporting financier ainsi que sur les états financiers eux-mêmes. Notre fonction d'audit interne apporte son soutien à nos auditeurs externes en les aidant dans leur travail. Elle évalue également la mise en œuvre de notre stratégie et l'efficacité de notre gouvernance, de notre contrôle des risques et de nos processus de contrôle.

Informations privilégiées

Nous n'utilisons jamais les informations privilégiées (informations importantes non publiques) à d'autres fins que celles pour lesquelles elles nous ont été confiées initialement.

Après avoir tout mis en œuvre pour vérifier que nous sommes bien en possession d'informations privilégiées, nous ne les partageons qu'avec les personnes qui ont besoin d'en avoir connaissance. Cela vaut aussi bien pour les collaborateurs d'UBS que pour les tiers, conformément à nos procédures internes ainsi qu'à l'ensemble des lois, règles et réglementations en vigueur.

Société et environnement

Intégration de la performance sociale et financière

Nous intégrons les performances sociales à nos performances financières dans l'intérêt mutuel de nos clients et de notre banque.

Nous sommes ainsi constamment en quête de méthodes de travail plus performantes tout en étant respectueuses de l'environnement et socialement responsables.

Cette volonté passe par la surveillance, la gestion et la réduction des impacts négatifs que nous sommes susceptibles de générer sur l'environnement et les droits de l'homme. Elle suppose aussi de gérer les risques sociaux et environnementaux auxquels sont exposés les actifs de nos clients et les nôtres. Enfin, elle se traduit par une recherche d'opportunités d'investissement durables pour nous-mêmes et nos clients.

Investissement dans nos communautés

Nous recherchons de nouveaux moyens de contribuer au bien-être de nos communautés locales en apportant un soutien financier ou non financier aux activités caritatives et à but non lucratif, y compris par notre implication dans le bénévolat.

Violation du Code

Procédures disciplinaires

Toute personne qui enfreint les règles (qu'il s'agisse de notre Code, des politiques UBS ou des lois, règles et réglementations) s'expose à des conséquences allant de la réprimande et l'avertissement jusqu'au licenciement.

Ces conséquences concernent non seulement la personne qui a enfreint les règles, mais également son supérieur hiérarchique et toute personne qui était au courant de cette faute et ne l'a pas signalée.

Lorsqu'une violation équivaut à un comportement délictueux, nous n'hésitons pas à la porter à l'attention des autorités compétentes.

Application du Code

Nous adhérons à ce Code à tout moment et sans exception.

UBS n'acceptera aucune justification ni excuse en cas de violation du Code, quel que soit le motif invoqué (intérêt, commodité, avantage concurrentiel ou demande émanant d'un client ou d'un tiers).

Amendements au Code

Le Code définit la façon dont nous opérons. Il fait l'objet de révisions régulières afin de s'assurer qu'il reflète nos principes et nos normes, et qu'il est conforme au droit. En cas d'amendement, chaque collaborateur en est systématiquement notifié.

Déclaration d'acceptation

Dans le cadre de notre procédure annuelle de déclaration d'acceptation, chacun d'entre nous déclare avoir lu et accepté le Code.

Signalement

Nous signalons immédiatement toute suspicion de violation des lois, des règles, des réglementations, des politiques internes, des normes professionnelles et des principes du Code à notre supérieur hiérarchique ou à notre enquêteur local. Nous pouvons aussi opter pour un signalement confidentiel ou anonyme en utilisant les procédures de lancement d'alerte (whistle-blowing) décrites sur le site intranet goto/speakup.

Toute forme de représailles à l'encontre des lanceurs d'alertes est inacceptable.

UBS attend de ses supérieurs hiérarchiques qu'ils transmettent et signalent toute violation des lois, des règles, des réglementations, des politiques internes, des normes professionnelles et des principes du Code.

Questions au sujet du Code

Toute question portant sur une partie de ce Code ou sur son interprétation dans la pratique doit être adressée au Group General Counsel ou au Group Chief Compliance and Governance Officer.

UBS Group SA
Case postale
CH-8098 Zurich

ubs.com

